

Nomenclature des responsabilités à l'UFR d'Études psychanalytiques

Directeur (e) de l'UFR

- Assure la gestion courante de l'UFR. Reçoit délégations de signatures du président de l'université. Prépare les délibérations du Conseil et exécute ses décisions. Prépare le budget, l'exécute et en rend compte au Conseil. Représente l'UFR dans l'université et à l'extérieur.

- Élu(e) par le Conseil de l'UFR pour 5 ans.
 - Mobilisable à tout moment.
 - Charge moyenne : 30h/semaine
 - Présent au minimum 5 demi-journées par semaine.
 - Décharge de 96h, attribuée par la présidence de l'université.
 - Indemnité annuelle de 4000€ (2014), sur le budget de l'université, votée par la CA.
- [Aucune autre rétribution n'est permise, ni en ES, ni en heures supplémentaires]

Directeur(e) de l'Équipe d'accueil (Laboratoire)

- Assure les orientations scientifiques, établit le budget de l'équipe, veille à sa bonne exécution, convoque les réunions du Conseil du Laboratoire, de l'Assemblée générale du CRPMS Il est aidé dans ces tâches par le Comité de Direction.
 - Élu par le Conseil de l'EA pour 5 ans, nommé par décision du président de l'université.
 - Mobilisable très fréquemment.
 - Charge moyenne : 20h/semaine
 - Présent au minimum 2 demi-journées par semaine
 - ES : 86h sur moyen propre de l'UFR par décision du CA. Répartition possible entre une indemnité et un allègement du service en partie.
- [Référentiel CA : 12h + 2h par EC rattachés au laboratoire]

Directeur(e) de l'École doctorale

- Proposé par le Conseil de l'ED et nommé par le Président, Le directeur de l'ED met en œuvre le programme d'actions de l'école (plan de formation, journées doctorales...) et présente chaque année un rapport d'activité de l'école doctorale devant le conseil de l'ED. Après consultation des directeurs de thèse concernés et du directeur du CRPMS et après délibération du conseil de l'école doctorale, il propose l'attribution des contrats doctoraux dévolus à l'école doctorale et, le cas échéant, des autres types de financement et permettant le recrutement de doctorants. Il présente chaque année la liste des doctorants recrutés devant le conseil de l'école doctorale.
- Élu(e) par le Conseil de l'ED pour 5 ans, nommé par décision du président de l'université.
- Mobilisable très fréquemment.
- Charge moyenne : 15h/semaine

- Présent au minimum 3 demi-journées par semaine
- ES : 72h sur moyen propre de l'UFR, fixé par le CA. Répartition possible entre une indemnité et un allègement du service en partie.

Président(e) du Conseil Scientifique

- Préside le Conseil scientifique et l'anime, établit son ordre du jour en lien avec le directeur de l'équipe d'accueil et le directeur de l'UFR. Communique les avis du CS au Conseil de l'UFR et informe de la politique scientifique au Conseil de la Recherche où il représente l'UFR (Une réunion mensuelle).
- Élu(e) par le Conseil scientifique pour une période de 4 ans.
- Charge moyenne : 2h/semaine
- Présence selon les besoins
- ES : 25h sur moyen propre de l'UFR. Indemnité exceptionnelle, en cas d'activité importante pour les besoins de l'UFR. Répartition possible entre une indemnité et un allègement du service d'un TD.

[Référentiel CA : 12h + 1h par 3 EC rattachés à l'UFR]

Directeur(e) adjoint(e)

- Seconde le directeur de l'UFR qui fixe ses missions. Le représente à l'intérieur de l'UFR et dans l'université.
- Nommé sur proposition du directeur de l'UFR au Conseil de l'UFR pour une période de 3 ans.
- Mobilisable très fréquemment.
- Charge moyenne : 15h/semaine avec pic d'activité en mai, juin, juillet, septembre et entre les semestres.
- Présent au minimum 3 demi-journées par semaine, aux horaires de l'administration de l'UFR.
- Équivalence service : 60h sur moyen propre de l'UFR. Répartition possible entre une indemnité et un allègement du service en partie.

Président(e) de la Commission pédagogique

- A pour mission de coordonner l'élaboration des maquettes et des modalités de contrôle des connaissances. Pilote les groupes de travail, formalise les décisions et est chargée de s'assurer de leur mise en œuvre. Veille dans le cadre de ces travaux au respect de la législation en vigueur et aux prescriptions des évaluateurs (Université, AERES).
- Nommé sur proposition du directeur de l'UFR au Conseil de l'UFR pour une période de 3 ans.
- Charge moyenne : 2h/semaine
- Présence selon les besoins
- ES : 25h sur moyen propre de l'UFR. Indemnité exceptionnelle lors des changements de maquettes. Répartition possible entre indemnité et un allègement du service d'un TD.

Coordinateur(e) de la commission des enseignements

- Assure la liaison entre la commission d'attribution des enseignants, la direction de l'UFR et l'administration.
- Désigné par le directeur de l'UFR
- Charge moyenne : 2h/semaine avec pic d'activité en mai, juin, juillet, septembre et entre les semestres.
- ES : 25h sur moyen propre de l'UFR. Indemnité exceptionnelle lors des changements de maquettes. Répartition possible entre une indemnité et un allègement du service d'un TD.

Directeur(e) de la formation Continue

- A pour mission d'accompagner le développement de la formation continue de l'UFR et de s'assurer que celle-ci s'inscrit dans la politique de formation de l'UFR. Propose au directeur les responsables pédagogiques des DU, veille au respect de la réglementation en vigueur et de la qualité pédagogique et scientifique des diplômes et formations proposés. Elle Assure l'interface avec les enseignants. Elle représente l'UFR auprès des institutions partenaires.
- Proposé par le directeur de l'UFR au Conseil
- Charge moyenne : 15h/semaine
- Présent au minimum 2 demi-journées par semaine
- ES : 60 h sur moyen propre de la FC. Soit indemnité 100%, soit allègement du service 50%-50%.

Directeur(e) de la professionnalisation

A pour mission d'assurer l'interface pédagogique entre les enseignants tuteurs de stage et les institutions accueillant des stagiaires. Elle est chargée d'accroître les liens avec le monde professionnel et leur qualité. Elle veille au respect de la réglementation en vigueur et de la correspondance des missions de stage avec les attendus pédagogiques du diplôme. Elle représente l'UFR auprès des institutions partenaires. Elle est aussi chargée de développer des actions favorisant l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Représente l'UFR auprès de la SAOAP.

- Proposé par le directeur de l'UFR au Conseil
- Charge moyenne : 15h/semaine
- Présent au moins 2 demi-journées par semaine
- ES : 50 h sur moyen propre de l'UFR. Répartition possible entre une indemnité et un allègement du service d'un TD.

Responsable des relations internationales et de la mobilité

• A pour mission d'être l'interface entre les enseignants porteurs de projets internationaux, les institutions et les instances de l'UFR et de l'Université. Il est chargé d'accompagner les EC dans leurs projets de conventions et de veiller à la bonne inscription pédagogique des étudiants en programme d'échanges. Il est chargé d'accroître les liens avec la communauté internationale et leur qualité. Il veille au respect de la réglementation en vigueur. Il représente l'UFR auprès des institutions partenaires et des instances de l'Université (BRI).

- Proposé par le directeur de l'UFR au Conseil
- Charge moyenne : 2h/semaine, avec pic d'activité au début des semestres
- Présent au moins 1 demi-journées par semaine
- ES : 36 h sur moyen propre de l'UFR. Répartition possible entre une indemnité et un allègement du service d'un TD

Responsable de la mention Master et du Master pro

• Supervise l'ensemble du dispositif du Master. Assure la bonne exécution de la maquette, des enseignements et du contrôle continu. Coordonne les Parcours. Travaille en liaison étroite avec la scolarité. En lien avec la DFVU et la DVU.

- Proposés par le directeur au Conseil de l'UFR et nommés par le Président
- Charge moyenne : 3h/semaine
- Présent 2 demi-journée par semaine.
- ES : 32h sur moyen propre de l'UFR. Répartition possible entre une indemnité et un allègement du service d'un TD.

Responsable de la mention Licence

- Supervise l'ensemble du dispositif de la Licence sous l'autorité du directeur de l'UFR. Assure la bonne exécution de la maquette, des enseignements et du contrôle continu. Assure la coordonne avec les directeurs d'études. Travaille en liaison permanente avec la scolarité. En lien étroit avec la DFVU et la DVU.
- Proposé par directeur au Conseil de l'UFR, nommé par le président.
- Charge moyenne : 4h/semaine
- Présent au moins 2 demi-journée par semaine
- ES : 36 h sur moyen propre de l'UFR. Répartition possible entre une indemnité et un allègement du service d'un TD.

Directeur(e)s d'année d'étude : L1, M1

- Encadre l'ensemble du dispositif des enseignements d'une année, en liaison avec le responsable de la mention. Reçoit les doléances des étudiants et les traite. Encadre les chargés de cours de l'année. Travaille en liaison permanente avec la scolarité.
- Sur proposition du directeur de l'UFR au Conseil.
- Charge moyenne : 4h/semaine
- Présence au moins 2 demi-journée par semaine. Affichage aux étudiants d'une permanence hebdomadaire.
- ES : 36h sur moyen propre de l'UFR. Répartition possible entre une indemnité et un allègement du service d'un TD.

Directeur(e)s d'année d'étude : L2, L3

- Encadre l'ensemble du dispositif des enseignements d'une année, en liaison avec le responsable de la mention. Reçoit les doléances des étudiants et les traite. Encadre les chargés de cours de l'année. Travaille en liaison permanente avec la scolarité.
- Sur proposition du directeur de l'UFR au Conseil.
- Charge moyenne : 2h/semaine
- Présence au moins 1 demi-journée par semaine. Affichage aux étudiants d'une permanence hebdomadaire.
- ES : 25h sur moyen propre de l'UFR. Répartition possible entre une indemnité et un allègement du service d'un TD.

Présidents des commissions d'admission du Master et de la licence

- Ont pour mission de coordonner le recrutement des étudiants (étude des dossiers, respect des critères de sélection, motifs de refus...). Ils pilotent chacun la commission du diplôme. Ils veillent dans le cadre de ces commissions au respect de la législation en vigueur et aux critères d'admission définis par l'UFR (capacité, profils attendus...)
- Sur proposition du directeur, nommés par le président.
- Charge moyenne : 2h/semaine avec pic d'activité en juin et juillet
- ES : 25h sur moyen propre de l'UFR. Répartition possible entre une indemnité et un allègement du service d'un TD.

Responsables de Parcours

- Encadre les enseignement du parcours en lien avec le responsable de la mention. Reçoit les doléances des étudiants du parcours et les traite.
- Sur proposition du directeur de l'UFR au Conseil
- Charge moyenne : 2h/semaine, pic d'activité en juin, juillet, septembre.
- Présence selon besoin.
- ES : 12h sur moyen propre de l'UFR. Indemnité.

Coordinateur de stages par année

- Ont pour mission d'être l'interface pédagogique entre les responsables de supervision, les étudiants et les institutions accueillant des stagiaires. Ils veillent au respect de la réglementation en vigueur et de la correspondance des missions de stage avec les attendus pédagogiques du diplôme (L3, M1, M2P) et vise les conventions de stage.
- Nommés par le directeur de l'UFR.
- Charge moyenne : 2h/semaine
- Présence selon besoin du service.
- ES : 12h sur moyen propre de l'UFR. Indemnité.

Responsable d'un DU

- Conception et coordination pédagogique d'un DU avec l'ensemble des enseignants et de l'administration de la FC.
- Sur proposition du directeur de la FC au directeur de l'UFR.
- 20h heures sur moyen propre de la FC. Indemnité.

Chargé d'une mission

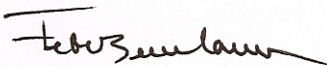
- Le directeur de l'UFR peut charger d'une mission un enseignant chercheur pour la conception et la mise en place d'un projet innovant.
- Informe le Conseil et lui en rend compte de la mission
- Attribution d'heures ES, selon la mission.

Notes

- Le temps de présence dans l'UFR est en dehors des enseignements, il désigne la disponibilité réelle aux autres collègues, à l'administration et aux étudiants.
- ES désigne « les équivalences service », reconnus par l'université dans une nomenclature, renseignée par le directeur de l'UFR sur le budget d'heures complémentaires de l'UFR. Il ne s'agit pas d'une rémunération mais d'une rétribution.

Paris, le 19 septembre 2014

Fethi Benslama
Directeur de l'UFR



Nomenclature votée par le Conseil de l'UFR du 24 septembre 2014